

CONSEILS AUX PATIENTS SOUS TRAITEMENT ANTICOAGULANT PREVENTIF

Madame, Monsieur,

Vous présentez une pathologie qui nécessite la prescription d'anticoagulant.

Afin d'éviter la survenue d'une phlébite (caillot dans la veine) ou d'une embolie pulmonaire (migration du caillot dans les poumons), le médecin vous a prescrit un traitement qui a pour but de fluidifier votre sang.

Il se présente sous forme de piqûres que vous ferez faire par une infirmière à domicile, tous les jours sans interruption (y compris Dimanches et jours fériés), à heure régulière, pendant toute la période de l'immobilisation, sauf avis contraire du médecin.

Ce traitement implique une surveillance du taux de plaquettes dans le sang ; Respecter la surveillance préconisée par votre médecin (prises de sang régulières).

Indiquez à votre médecin tous les médicaments que vous prenez habituellement (sans oublier la pilule ou l'aspirine), et ne pas prendre d'autres médicaments que ceux qui vous ont été prescrits.

En cas de soins dentaires, signalez à votre dentiste que vous êtes sous anticoagulants.

L'apparition de :

- Douleur au niveau d'un membre ou de la poitrine,
- Difficultés respiratoires,
- Fièvre,
- Céphalées,
- Saignements (gencives..), hématomes,

Constitue une complication qui doit vous faire contacter rapidement le service des urgences où vous avez été examiné(e).

Le service des urgences est à votre disposition 24h/24.